

<b>Compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 janvier 2023</b>
--

**Présents** : Michèle et Alain Picard - Françoise Berdoulat - Annie Bosserelle - Pascal Chènevotot - Christine Julien - Françoise Guillot - Anne Boivin - Michèle Moreau - Jean-Pierre Jayet

**Invitée** : Mireille Tonnelier

Michèle souhaite la bienvenue à chaque administrateur et nous commençons la séance selon l'ordre du jour.

Le PV de notre premier Conseil d'Administration du 10 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Point financier** :

Notre trésorière nous informe que nous avons à ce jour :

- 1848,68 € à la Banque Postale - 945 € d'acomptes concernant les différents séjours, soit 903 € en fonds propres
- Et 147 € en caisse

**Point sur les adhésions** :

Nous étions 87 en novembre et depuis nous avons eu 6 adhésions, la dernière étant celle de Jackie Delamour prise ce matin. Nous sommes donc 93 compris les 6 petits-enfants Corbet.

**Point sur les séjours envisagés**

**Itinérance les 3-4 juin « découverte du GRP entre Marne et Champagne »**

Les 13 lits au gîte Le Chêne Plat sont complets. Et nous avons 5 personnes sur liste d'attente.

**Séjour en Auvergne sur le GR 30 du 18 au 25 juin**

Un gîte de 8 lits a été réservé à Saint-Nectaire et 7 participants se sont inscrits à ce séjour. Il reste donc une place de libre. 7 étapes sont prévues pour relier La Bourboule au Lac Pavin. Le dénivelé le plus important sera de 670 m, et la plus longue étape fera 18 km. Le budget/personne a été estimé à 400 €. Nous avons fait la demande de location du bus 9 places de la MJC pour aider à l'organisation des étapes.

**Séjour dans les Vosges du Nord du 11 au 15 septembre**

Les 20 places pré-réservées auprès d'ULVF à La Petite Pierre sont complètes. Michèle attend les fiches d'inscriptions complétées et les chèques d'acomptes.

Michèle promet d'organiser son prochain séjour avec des randonnées plus douces afin de permettre à d'autres adhérents d'y participer.

**Randonnée printanière à Potangis le dimanche 23 avril**

Notre 26<sup>ème</sup> randonnée printanière a été reportée 2 fois et nous espérons bien que ce sera une réussite en avril prochain. Nous aurons besoin de bénévoles aux postes suivants :

- Inscriptions et café au départ dès 7 h 30 (Françoise Berdoulat, Aline et ...)

- Contrôle du balisage dès 7 h 30 sur le 7 km et sur le 10 km (qui ?), le 14 km sera contrôlé par Françoise G et Christine
- Ravitaillement à l'entrée du Bois des Plantis dès 8 h 30 (Anne et Annie B + ...)
- Ravitaillement au Bois de Charmont dès 9 h (qui ?)
- Sécurité sur la route de Potangis à Chantemerle : Michèle M

Notre manifestation sera ouverte à la marche nordique.

La publicité pour cette manifestation sera faite sur le journal, sur le groupe Rando de Facebook, par distribution lors des manifestations de Sézanne et de Villenauxe en amont à la nôtre.

### **Randonnée à Bethon le 28 mai (dimanche de Pentecôte)**

Nous avons accepté l'an dernier de renouveler notre participation lors de la fête de la commune. Celle-ci remet en place son trail ouvert à tous, appelé « EPICURACE ». Il faudra nous organiser pour ne pas nous trouver sur les mêmes sentiers que les coureurs. Nous attendons des informations de la commune pour le choix de nos 2 itinéraires. (Un petit de 8 km et un plus long).

Le départ se fera de la salle des fêtes. Le bénéfice de cette randonnée sera pour nous. Il nous faudra également des bénévoles.

### **Calendrier des formations fédérales**

Le Certificat d'animateur de randonnée de proximité aura lieu à Giffaumont-Champaubert le 28 février (tronc commun). Il sera suivi de cours en ligne puis le 5 mai sur place pour l'évaluation.

Le brevet fédéral d'animateur aura lieu le 28 février pour le tronc commun à Giffaumont. Il sera suivi de beaucoup de cours en ligne et les évaluations auront lieu le 16 septembre à Doulaincourt (Haute-Marne)

Le brevet fédéral d'animateur de marche nordique aura lieu le 28 février pour le tronc commun. Il sera suivi de cours en ligne et les évaluations auront lieu à Doulaincourt le 2 septembre.

Une formation Santé aura lieu à distance à partir du 14 août suivie d'une certification à Tomblaine (près de Nancy) les 12 et 13 octobre. (Il faut être animateur pour y accéder)

Une formation pour de futurs baliseurs est prévue d'être organisée avant la reprise du balisage au printemps. Au programme : une journée théorique en salle, suivie d'une journée pratique sur le terrain le lendemain.

Notre association prendra en charge la formation de l'adhérent. Nous attendons de connaître les tarifs et la prise en charge du comité départemental et du comité régional.

### **Demande d'extension à l'immatriculation tourisme FFRandonnée**

Michèle a préparé et présenté tous les documents nécessaires au dossier de demande d'extension à l'immatriculation tourisme auprès du Comité Régional Grand-Est afin d'organiser nos futurs séjours dans le cadre légal du Code du Tourisme. Le dossier complet partira au courrier demain matin.

### **Ce qu'il faut savoir sur l'organisation de séjours et voyages par les associations :**

L'article L211-1 du Code du Tourisme fixe les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours pour toutes personnes physiques ou morales qui élaborent et vendent ou offrent à la vente dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale :

1° Des forfaits touristiques ; 2° Des services de voyage

Parmi ces produits, figurent notamment, pour ce qui nous concerne, les voyages ou séjours individuels ou collectifs et la vente de forfaits touristiques.

1ère exigence - l'organisateur doit disposer d'une immatriculation tourisme

2ème exigence - l'organisateur est responsable de plein droit.

- De "plein droit" signifie que, en cas de litige, ce n'est pas à l'acheteur de démontrer qu'il y a eu faute du vendeur, mais au vendeur de démontrer qu'il n'a pas fait de faute.

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre a demandé et obtenu l'Immatriculation Tourisme sous le N° IM075100382 le 7 décembre 2010. Comme l'obtention de cette Immatriculation est quasi-impossible pour la grande majorité des Associations, la Fédération, utilisant la possibilité donnée par la loi, a décidé de se porter garante, en matière de Tourisme, pour ses Associations et pour ses Comités qui la sollicitent conformément au Code du Tourisme Article L211-18. En pratique, elle leur accorde, sous certaines conditions, une extension de son Immatriculation, ce qui leur permet d'organiser leurs séjours ou voyages en toute légalité.

### **Définition de ce qu'est un séjour ou un voyage.**

On ne trouve pas dans la loi une définition de ce qu'est un séjour ou un voyage. Toutefois, cette loi, qui s'applique aussi à la production ou à la vente de "forfaits touristiques", donne une définition de ce qu'est un forfait touristique avec une condition de durée : "dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée".

**Dans ces conditions, on peut retenir que : Toute sortie dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée est séjour ou voyage et entre dans le champ d'application de la loi.**

**À contrario : Toute sortie à la journée n'incluant pas de nuitée (nos sorties de randonnées à la journée, même si elles sont agrémentées d'un repas au restaurant et d'une visite de musée) ne rentre pas dans le champ d'application de la loi.**

A la question suivante : "Peut-on organiser des séjours ou des voyages en n'étant pas titulaire de l'Immatriculation et sans être, pour autant, dans l'illégalité ?" La réponse est oui, avec une solution évoquée dans des réponses ministérielles : Il suffit de s'adresser à un professionnel du tourisme qui organise le séjour.

- Qui le vend par contrat directement à chaque voyageur
- Qui encaisse directement auprès de chaque voyageur le montant du séjour.

La solution décrite ci-dessus n'est ni très souple ni très économe.

Les itinérances, activités à caractère uniquement sportif et raison d'être de notre Fédération, s'effectuant en métropole ou en pays frontalier, quelle que soit leur durée, vendues sans marge bénéficiaires, sont considérées par la Fédération comme relevant du Code du Sport et ne nécessitent donc pas l'Immatriculation Tourisme.

### **Questions diverses**

1 - Nous demandons à Mireille Tonnelier, du fait de sa qualité d'animatrice, si elle accepte d'intégrer notre Conseil d'Administration. Suite à sa réponse positive, nous la cooptons au sein du Conseil et son élection officielle se fera lors de notre prochaine assemblée générale.

2 - Nous n'avons pas évoqué de repas de fin saison lors de l'élaboration de notre calendrier des randonnées « type barbecue près de la plage » comme nous le faisons les années précédentes. N'arrivant pas à choisir une date compatible nous repoussons le repas partagé en commun avec les conjoints à la date de notre assemblée générale cet automne.

3 - Michèle demande si nous organisons un voyage touristique d'une journée durant la saison. Il est répondu que le fait d'avoir été contraints d'annuler le voyage à Epernay en décembre par manque de participants ne nous permet pas d'envisager un autre voyage dans l'immédiat.

La séance est levée à 18 h 05.

Le prochain Conseil d'Administration  
Se réunira  
Le jeudi 4 mai 2023 à 16 h 30